

**Procès-verbal du Conseil municipal
du mercredi 11 septembre 2024**



Présents : MM. MMES PATAUD, CANFORA, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET, MALAVAUD

Procurations : JANNETAUD N. représentée par PATAUD

Excusés :

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h40.

Désignation du secrétaire de séance : M. Carmine CANFORA

1. Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 10 juillet 2024.

2. Zone d'accélération des énergies renouvelables

La Préfecture de la Creuse a transmis un courrier au sujet des zones d'accélération des énergies renouvelables. Elle invite les communes, qui ne l'ont pas encore fait, à prendre une délibération d'ici au 15 octobre 2024 pour définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. Une cartographie de ces zones d'accélération sera établie à la mi-novembre 2024.

Après discussion, les élus proposent du photovoltaïque sur les toitures des maisons de la commune et de la géothermie.

Une réunion publique va être organisée en collaboration avec le PNR de Millevaches afin de présenter ce dossier aux habitants. La décision définitive sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

3. Forêt communale : application du régime forestier aux dernières acquisitions

Il s'agit des parcelles de l'indivision St Pardoux/St Pierre et celle de Mme THERY-BUSSIÈRE.

Propriétaire	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (ha)
Commune de Saint-Pardoux-Morterolles	AO	2	L ECURAT	9,1808
Commune de Saint-Pardoux-Morterolles	AO	3	L ECURAT	0,2225
Commune de Saint-Pardoux-Morterolles	B	832	LES BECHADES	1,954
TOTAL				11,3573

Approuvé à l'unanimité.

4. Conservatoire Emile Goué : retrait du Syndicat mixte suite adhésion com com

Nous avons reçu un courrier du Syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué nous informant de l'adhésion de la com com au syndicat au 1^{er} janvier 2025. De ce fait, la commune de Saint-Pardoux-Morterolles n'a plus lieu d'adhérer à ce syndicat. Il convient de demander au syndicat

le retrait de la commune avant le 31 décembre 2024 afin que ce retrait soit effectif au 1^{er} janvier 2025. Approuvé à l'unanimité.

5. SPANC : dissolution convention d'entente communale

Une convention d'entente communale a été signée par la commune de Bourgneuf et 17 communes, dont St-Pardoux-Morterolles, en décembre 2016. Cette convention permettait la réalisation de prestations de contrôles d'assainissements non collectifs et désignait la commune de Bourgneuf comme porteuse de la gestion du service SPANC. Cette dernière a fait une avance de trésorerie de 25 000 € afin de permettre le paiement des salaires du technicien en attendant la création du service SPANC par la nouvelle intercommunalité Bourgneuf-Royère et la CIATE.

Aujourd'hui, la convention n'a plus lieu d'être. Les 17 communes doivent valider la dissolution de cette convention et solder le déficit d'un montant de 13 431,66 €. La répartition du déficit est calculée en fonction de la population INSEE de 2014 des 17 communes concernées.

La commune de St-Pardoux doit valider la dissolution de cette convention et adopter le paiement d'un montant de 427,67 € (population INSEE 2014 : 219 hbts). Cette régularisation doit intervenir avant le 31 décembre pour que la DDFIP puisse clôturer les comptes du budget du SPANC au 31 décembre 2024. Approuvée à l'unanimité.

6. Transfert de compétence eau potable : retrait du Syndicat des Eaux de l'Ardour

Par délibération en date du 10 juillet 2024, la commune de Saint-Pardoux-Morterolles demande son adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour au 1er janvier 2025.

Par courrier en date du 26 août 2024, le Syndicat des Eaux des Monards a confirmé l'adhésion d'une commune de Haute-Vienne au syndicat à compter de 2025. De ce fait, le Syndicat des Eaux des Monards ne fusionne pas avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour au 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'annuler et de retirer la délibération n°2024-37 en date du 10 juillet 2024 portant sur l'adhésion de la commune de Saint-Pardoux-Morterolles au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour au 1^{er} janvier 2025. Approuvé à l'unanimité.

7. Transfert de compétence eau potable : adhésion au Syndicat des Eaux des Monards

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le président du Syndicat des Eaux des Monards a transmis des documents au sujet de l'adhésion d'une commune de Haute-Vienne au syndicat dès 2025.

Par délibération en date du 17 janvier 2024 portant sur un accord de principe pour adhérer au Syndicat des Eaux des Monards, la commune décide de poursuivre les démarches pour une adhésion au 1er janvier 2025.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de transférer la compétence eau au Syndicat des Eaux des Monards au 1er janvier 2025 et d'adhérer au Syndicat des Eaux des Monards à partir du 1^{er} janvier 2025. Approuvé à l'unanimité.

8. Création emploi permanent service administratif

Par courrier en date du 02 août 2024 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent exerçant les fonctions de secrétaire de mairie fait l'objet d'une promotion interne dans le cadre d'emploi permanent de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2024. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.
Approuvé à l'unanimité.

9. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Voici le nouveau tableau des effectifs, approuvé à l'unanimité :

Service	Filière	Grade	Fonctions	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service (heures minutes)	Date et référence de la délibération ayant créé l'emploi	Pourvu /vacant
Secrétariat	Administrative	Adjoint administratif	Secrétaire de mairie	C	1	35 heures	Délibération n°2018/13 du 25/09/2018	P
Secrétariat	Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	C	1	35 heures	Délibération n°2018/13 du 25/09/2018	V
Secrétariat	Administratif	Rédacteur	Secrétaire de mairie	B	1	35 heures	Délibération n°2024-45 du 11/09/2024	V
Espaces verts	Technique	Adjoint technique	Assurer les plantations, l'élagage, le débroussaillage, le bûcheronnage, l'entretien des abords des pistes communales	C	1	35 heures	Délibération n°2014/47 du 13/10/2014	P
Réseaux / Bâtiment	Technique	Adjoint technique	Entretien et surveillance des réseaux Entretien des bâtiments communaux	C	1	35 heures	Délibération n°2015/36 du 25/11/2015	P
Entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux, de l'église, de la chapelle et accueil des locataires du gîte de Saint-Pardoux-Mortierolles	C	1	10 heures	Délibération n°2022-40 du 08/09/2022	P
Entretien des bâtiments	Technique	Adjoint technique	Entretien des bâtiments communaux, de l'église et accueil des locataires du gîte de Mortierolles	C	1	2 heures	Délibération n°2014/46 du 13/10/2014	P

10. Elagages des voies communales

Le conseil municipal décide, dans un premier temps, de faire le tour de la commune afin d'identifier les zones où l'élagage des voies communales doit être fait pour la sécurité du réseau téléphonique ainsi que celle des administrés.

Dans un second temps, les personnes qui ont reçu un premier courrier pour faire les travaux doivent être à nouveau contactées afin qu'ils fassent le nécessaire rapidement (courrier en recommandé avec accusé de réception).

Dans un troisième temps, un premier courrier sera transmis aux habitants identifiés suite au contrôle des voies communales.

11. Questions diverses

Pas de questions diverses.

12. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤Eglise : La prochaine réunion de chantier est vendredi 13 septembre à 8h30. Il y a des soucis concernant l'approvisionnement des tuiles.

➤Hangar : les caméras ainsi que l'alarme sont en fonction. La société ANAVEO est venue terminer l'installation en début de semaine.

➤La Mission Locale de Guéret propose une convention de stage avec M. BERAK au service technique. Monsieur le Maire a donné son accord.

➤Mme Bertrand, architecte vient en mairie le 08 octobre pour faire les relevés concernant l'aménagement du secrétariat de mairie. Elle viendra à nouveau le 6 novembre pour présenter son projet.

➤Mise en place du contrat prévoyance pour les agents : une réunion a eu lieu à ce sujet avec le centre de gestion mardi 10 septembre. L'entreprise retenue est la MNT. La commune doit définir un montant de participation à cette mutuelle prévoyance et les agents doivent comparer leur contrat avec celui proposé par le centre de gestion.

La séance est levée à 19h49.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Carmine CANFORA